



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 08/2025 du 21 FEVRIER 2025

OBJET : ACCEPTATION DON DE MR ET MME QUILLERE MARCEL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 09), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Vu le don d'un montant de 700 € reçu par chèque bancaire de Mr et Mme QUILLERE Marcel le 11 février 2025 au profit de la Commune de Forges de Lanouée,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est accepté le don d'un montant de 700 € reçu par chèque bancaire de Mr et Mme QUILLERE Marcel le 11 février 2025 au profit de la Commune de Forges de Lanouée.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 21 février 2025

Le Maire,
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

